Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 17/11/2020
Affiché le 18/11/2020
ID : 030-213001092-20201106-DE2020035-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Vendredi 06 Novembre 2020

N° DE LA DELIBERATION : 2020035

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mr Bourguet Sébastien, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Lafont Eric, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absents : Christine Buchon (excusée, procuration à Charles Croxo), Jean-Michel Laine (excusé)

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 10

Date de la convocation : 02/11/2020
Date d'affichage : 02/11/2020

Objet de la délibération : 20-EPC55 Eclairage Public - Rue et Place du Château et rue du Bourrelier Tr3

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : **Eclairage Public.**
Ce projet s'élève à **17 955,00 € HT** soit **21 546,00 € TTC.**

Définition sommaire du projet :

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.
Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).
Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée à l'unanimité de ses membres :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à **17 955,00 € HT** soit **21 546,00 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **21 550,00 €**.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 17/11/2020
Affiché le 18/11/2020
ID : 030-213001092-20201106-DE2020035-DE

4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public ci-joint. Compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.
5. Versera, sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan
Financier Prévisionnel :
- le premier acompte au moment de la commande des travaux.
- le second acompte et solde à la réception des travaux.
6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à **539,62 € TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Le Conseil Municipal,

MAIRIE de FUZET-LES-BAINS R.F. (Gard)

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 17/11/2020
Affiché le 18/11/2020
ID : 030-213001092-20201106-DE2020035-DE

SMEG
L'énergie Gardoise

ETAT FINANCIER ESTIMATIF
EUZET - SECTEUR 02

Eclairage - Rue et Place du Château et rue du Bourrelier Tr3

I. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles

Travaux :	16 355,00 € HT		
Ingénierie :	800,00 € HT		
Autre :	800,00 € HT		
Total des dépenses prévisionnelles :	**17 955,00 € HT**	**21 546,00 € TTC**	(TVA: 20%)

II. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DÉCISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention potentiellement attribuable après notification du SMEG		
ECLAIRAGE PUBLIC (EPC/EPHMOA) 2021 [DIPI] (1)	17 955,00 €	SMEG	30,00 %	5 386,50 €
	17 955,00 €			**5 386,50 €**

(1) Montant maximum sous réserve de subvention allouée la même année à d'autres opérations d'éclairage public. Les montants stipulés ne signifient pas que le Bureau syndical vous a attribué une subvention.

III. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Participation de la collectivité aux travaux :	17 955,00 €
TVA (20 %) :	3 591,00 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	**21 546,00 €**

IV. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N°1 de 80% :	17 000,00 €
Acompte N°2 et solde :	4 546,00 €
TOTAL	**21 546,00 €**

A EUZET, le 06/11/20

Pour la collectivité :
EUZET

MAIRIE EUZET-LES-BAINS (Gard)

le Maire, Cyril OZIL

A NIMES, le 23/10/2020

Pour le Président et Par délégation
Le Directeur du Pôle Technique du SMEG

Joseph BLANCHER
Vice-Président
Secteur Energie 2 - Cèze
Syndicat Mixte d'Electricité du Gard

Michel DARRAS

Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 17/11/2020
Affiché le 18/11/2020
ID : 030-213001092-20201106-DE2020035-DE

SMEG
L'énergie Gardoise

MÉTRÉ ESTIMATIF PRÉLIMINAIRE

EUZET - SECTEUR 02

Eclairage - Rue et Place du Château et rue du Bourrelier Tr3

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
2301	Tranchée 0,30 m sans réfection provisoire ni définitive	ML	12,00	38,00 €	456,00 €
2704	Plus-value pour terrassement en terrain dur	M3	2,60	89,00 €	231,40 €
2714	Evacuation de déblais en décharge	M3	3,60	13,50 €	48,60 €
2811	Réfection de revêtement en enrobé pour tranchée 30 cm	ML	12,00	27,00 €	324,00 €
3010	Mise à jour Plans Carto 200	ML	250,00	1,80 €	450,00 €
3402	Câblette de terre	ML	250,00	3,80 €	950,00 €
4002	Etude de réseau d'éclairage public	ML	250,00	1,70 €	425,00 €
4003	Production du plan d'exécution et de son carnet de piquetage.	U	1,00	300,00 €	300,00 €
4103	Fourniture et pose Fourreau annelé souterrain ou aérien Ø 63	ML	250,00	3,30 €	825,00 €
4105	Fourniture et pose d'un coffret de dérivation pour éclairage	U	1,00	214,00 €	214,00 €
4110	Coffret de commande pour éclairage public	U	1,00	1 816,00 €	1 816,00 €
4215	Certificat de conformité d'éclairage < ou = à 10 points lumineux	F	1,00	372,00 €	372,00 €
4220	Etablissement du plan conforme à exécution incluant la base de donnée technique des matériels posés à destination du maître d'ouvrage et du gestionnaire du réseau éclairage public en vue de la mise à jour exhaustive du SIG du gestionnaire.	U	1,00	300,00 €	300,00 €
4408	Câbles RO2 V 3 x 6 mm2	ML	250,00	4,70 €	1 175,00 €
4502	Massif de candélabre 4 m < h < ou = 6 m	U	5,00	130,00 €	650,00 €
4510	Mât droit acier h = 6 m	U	5,00	549,00 €	2 745,00 €
4518	Plus-value pour mât acier cylindro-conique	ML	30,00	2,80 €	84,00 €
4537	Plus-value pour mât en acier thermolaqué	ML	30,00	22,30 €	669,00 €
4546	Crosse supérieure à 400 mm et inférieure à 600 mm	U	5,00	139,00 €	695,00 €
4556	Plus-value pour double crosse contemporaine, de style ou design	U	5,00	215,00 €	1 075,00 €
4607	Lanterne de style 4 faces flux < ou = à 3500 Lm	U	5,00	510,00 €	2 550,00 €
				Total HT :	**16 355,00 €**
				Montant rabais (0) :	0 €
				Ingénierie :	800,00 €
				Coordination SPS :	0 €
				Divers :	800,00 €
				Total net HT :	**17 955,00 €**
				TVA (20,00 %) :	3 591,00 €
				Total TTC :	**21 546,00 €**

Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 17/11/2020
Affiché le 18/11/2020
ID : 030-213001092-20201106-DE2020035-DE

SMEG
L'énergie Gardoise

FICHE TECHNIQUE

EUZET - SECTEUR 02

Eclairage - Rue et Place du Château et rue du Bourrelier Tr3

Code	Description	U.	Qte
DIPI Eclairage Public Coordonné			
1305	Nombre de foyer fonctionnel sur mât type urbain > 4 ml	u	5
1306	Longueur de câble	m	250
1307	Longueur de tranchée	m	200

Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 17/11/2020
Affiché le
ID : 030-213001092-20201106-DE2020035-DE

SMEG L'énergie Gardoise

CONVENTION DE DÉLÉGATION PONCTUELLE DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC COORDONNÉ

EUZET - SECTEUR 02

Eclairage - Rue et Place du Château et rue du Bourrelier Tr3

Entre : **EUZET**
Représentée par **Monsieur Cyril OZIL,**
dûment autorisé en vertu de délibération du 06/11/20
et désigné par "La collectivité"

Et : **Le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard**
Representé par son Président **Monsieur Roland CANAYER,**
dûment autorisé en vertu de délibération du 27 mai 2014
et désigné par "Le SMEG"

Considérant :

- Les statuts du syndicat autorisent les collectivités adhérentes à confier au syndicat la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'investissement d'éclairage public,
- L'article L.2224-35 du CGCT,
- Le transfert de la maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques au syndicat,
- L'article 2-II de la loi N° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée,
- La réalisation des travaux d'éclairage public qui sont à exécuter concomitamment avec une opération syndicale d'enfouissement des réseaux électriques, et en coordination avec une opération de réfection de voirie en application de l'article L.115-1 de Code de la voirie routière, relève simultanément de la compétence des deux parties présentes,

Il est convenu :

Article 1 : Objet de la convention
Elle s'applique aux travaux d'éclairage public.

Article 2 : Travaux
- Le syndicat commande et paie les travaux.
- Le coût prévisionnel des travaux d'éclairage public est estimé à 21 546,00 € TTC (soit 17 955,00 € HT).
- Participation aux frais pour investissement : 0,00 €
- Participation totale de la collectivité à verser au syndicat : 21 546,00 €

Article 3 : Règlement de la participation de la collectivité au syndicat
"La collectivité" versera au syndicat en deux acomptes:
- un premier acompte de **17 000,00 €** lors de la commande des travaux.
- un second acompte et solde, estimé provisoirement à **4 546,00 €** après la réception des travaux. Ce solde sera établi sur la base des dépenses réelles du chantier.

La collectivité perçoit directement les éventuelles subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental.

Article 4 : Durée de la convention
La convention prend fin au terme du règlement financier de l'opération.

A EUZET, le 06/11/20
Pour la collectivité : EUZET

le Maire, Cyril OZIL

MAIRIE de EUZET R.F. (Gard)

A NIMES,

Le Président du SMEG

Joseph BLANCHER
Vice-Président
Secteur Energie 2 - Cèze
Syndicat Mixte d'Electricité du Gard

Roland CANAYER